

DECRET N° 2024/334 DU 24 JUIL 2024
portant ratification du Protocole portant amendement de
l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du
Commerce (OMC), par l'insertion de l'Accord sur les
subventions à la pêche dans l'Annexe 1A du 17 juin 2022.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2024/007 du 24 JUIL 2024 autorisant le Président de la République à
ratifier le Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant
l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), par l'insertion de l'Accord sur les
subventions à la pêche dans l'Annexe 1A du 17 juin 2022,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifié, le Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech
instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), par l'insertion de l'Accord sur
les subventions à la pêche dans l'Annexe 1A du 17 juin 2022.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure
d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 24 JUIL 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

